

## Non titulaires

### Faire respecter nos droits En conquérant de nouveaux Obtenir un véritable plan de titularisation



La lutte contre la précarité, à travers la défense et la promotion de l'emploi public statutaire, est au cœur des actions et des revendications du SNES et de la FSU. Garantir à tous ceux qui exercent des missions de service public la protection du statut, c'est, d'une part, mettre à l'abri tous les personnels des abus

et des arbitraires grandissant de l'État-employeur que le contrat permet. C'est, d'autre part, un facteur de qualité et d'efficacité du Service public.

Grâce à des campagnes de mobilisations et d'actions diversifiées (rassemblements, grèves, interpellation des élus, pétition, recours juridiques...), que le SNES et la FSU cherchent à construire dans le cadre le plus unitaire possible, les gouvernements successifs ont été contraints d'ouvrir des discussions sur la résorption de la précarité et l'amélioration des conditions d'emploi des non titulaires, ce qui a permis d'engranger des avancées, certes insuffisantes, mais que le SNES et la FSU conçoivent comme autant d'étapes pour faire reculer la précarité et obtenir des droits plus protecteurs : abolition des vacances, suppression de la clause du butoir, assouplissement des critères d'obtention des CDI, augmentation des postes aux concours, augmentation de salaire à venir en fonction de l'ancienneté de service pour les CDD...

Le SNES et la FSU considèrent comme une urgence de dépasser les insuffisances de la loi Sauvadet qui, suite au refus de la précarité qu'ils avaient impulsé dans la Fonction publique, a permis, pour la première fois depuis la mise en extinction du protocole Sapin en 2005, des mesures de titularisation. Ils ont déposé des amendements afin de lever les verrous dans la loi du 12 mars 2012 qui limitent drastiquement le nombre d'ayants droit (suppression de l'exigence des 2 ans de service avant le 31 mars 2011, suppression de l'exigence d'être en contrat au premier trimestre 2011...).

Ces avancées, si elles se concrétisent, ne seront pas de nature cependant à mettre fin à la précarité dans l'Éducation nationale. Cet objectif exige, pour le SNES et la FSU, la mise en place d'un véritable plan de titularisation qui n'écarte personne. Dans l'attente, la garantie de réemploi doit être assurée à tous les non titulaires et il ne doit plus y avoir de nouvelles embauches sous contrat. Cela suppose donc d'endiguer la crise de recrutement qui, faute de revalorisation de nos métiers et de nos qualifications, se traduit par des postes aux concours non pourvus et alimente ainsi la précarité.

**C'est pourquoi le SNES et la FSU combattent sans relâche la politique de désengagement de l'État et l'austérité qui pèsent sur les agents publics (gel du point d'indice...), servent d'alibi au refus persistant de toute revalorisation générale des personnels (salaires, carrières, conditions de travail...) et asphyxient les services publics.**

Ils se sont toujours battus avec les non-titulaires pour qu'ils aient les mêmes droits et garanties que les titulaires et notamment qu'ils puissent élire leurs représentants à des commissions paritaires. Les CCP élues pour la première fois en 2008 sont le résultat de cette détermination collective. **Le SNES continue de revendiquer un élargissement des compétences des CCP afin de permettre l'équité de traitement pour tous.**

**Lors des élections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre, le choix que vous allez effectuer est déterminant.**

**Voter pour les syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP, SNUipp) :**

- c'est vous permettre, dans un syndicalisme qui cherche à rassembler toute la profession, de faire avancer de façon offensive et efficace l'ensemble de ces revendications,
- c'est exprimer votre volonté de faire respecter et d'élargir vos droits au quotidien et dans les instances paritaires qui vous représentent,
- c'est adresser une condamnation au Gouvernement et faire entendre l'exigence d'une autre politique.

Caroline Mordelet, Laurent Boiron  
Responsables académiques du secteur non titulaire

**ENSEMBLE,  
POUR REVALORISER  
LE SECOND DEGRÉ**



SNES Versailles Infos. N° de Commission Paritaire 1015S05547 - N° ISSN en cours.  
Prix de vente 2 euros. Abonnement 12 euros - Édité par section académique du SNES de Versailles (Syndicat National des Enseignements du Second degré) - 3, rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil CEDEX - Tél. : 01 41 24 80 56 -  
Directeur de publication David Raftroidi. Imprimé par l'imprimerie Rivaton.

### Sommaire

- p. 1 : Éditorial
- p. 2 et 3 : Avec le SNES-FSU, obtenir un véritable plan de titularisation
- p. 4 et 5 : Se syndiquer, c'est déjà agir
- p. 6 : Comment voter ?